



## COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

☎ 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75

Mail : [mairie@vert-en-drouais.fr](mailto:mairie@vert-en-drouais.fr)

Site Internet : [www.vert-en-drouais.fr](http://www.vert-en-drouais.fr)

Arrêté n° 2024/019

### Arrêté de réglementation du stationnement Lors de la fête communale des 14 et 15 septembre 2024

#### Le Maire de la commune de Vert-en-Drouais

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,  
- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête communale des 14 et 15 septembre 2024 et pour la sécurité des usagers des voies, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,  
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

**Article 1** - Pour le bon déroulement de la fête communale des samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024, le stationnement sera interdit rue des Ruisseaux, à Vert-en-Drouais :

- Du samedi 14 septembre à 10 heures au Dimanche 15 septembre à 18h00, afin de laisser un libre accès à l'entrée de la fête et aux secouristes.

**Article 2** - Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

**Article 3** - Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie.

**Article 4** - Ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux par la levée de la signalisation.

**Article 5** - La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 6** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7** - Le Maire, la brigade de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vert-en-Drouais, le 28 août 2024

Le Maire,  
Evelyne DELAPLACE

E. DELAPLACE

